



COMMUNE DE MEX

Plan de voirie

2024



ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères doivent être déposées **entre 08h00 et 12h00 le jour du ramassage** aux emplacements fixés. Elles seront contenues dans des sacs **taxés** blanc-vert. Le ramassage est organisé **le jeudi dès 13 heures**. Les containers disposés en bordure des routes sont privés. Ils sont très fortement recommandés. Les usagers sont responsables de protéger les sacs contre les déprédations dues aux animaux. Le papier, le carton, le verre et le métal ne sont pas tolérés dans les sacs à ordures.

Adresse e-mail : greffe@mex.ch
Site communal : www.mex.ch

ORDURES

-  Ramassage des ordures ménagères dès **13 heures**.
-  Dimanches et jours fériés.

DÉCHÈTERIE

TOUTE L'ANNÉE

mercredi : 17h00 à 19h00
vendredi : 17h00 à 18h00
samedi : 15h00 à 17h00

GREFFE tél. 021 706 18 00
Contrôle des habitants tél. 021 706 18 34
Bourse tél. 021 706 18 35

OUVERTURE

lundi : 17h00 à 19h00
jeudi : 07h00 à 09h00
13h30 à 17h00

La Poste tél. 0848 88 88 88
à Villars-St-Croix

tél. 021 862 71 63
Gestion des déchets du périmètre Ouest, VALORSA SA, En Fleuret, 1303 Penthaz

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Lundi	1			1			1					
Mardi	2			2			2			1		
Mercredi	3			3	1		3			2		
Jeudi	4 	1 		4 	2 		4 	1		3 		
Vendredi	5	2	1	5	3		5	2 		4	1	
Samedi	6	3	2	6	4	1	6	3		5	2	
Dimanche	7	4	3	7	5	2	7	4	1	6	3	1
Lundi	8	5	4	8	6	3	8	5	2	7	4	2
Mardi	9	6	5	9	7	4	9	6	3	8	5	3
Mercredi	10	7	6	10	8	5	10	7	4	9	6	4
Jeudi	11 	8 	7 	11 	9	6 	11 	8 	5 	10 	7 	5 
Vendredi	12	9	8	12	10 	7	12	9	6	11	8	6
Samedi	13	10	9	13	11	8	13	10	7	12	9	7
Dimanche	14	11	10	14	12	9	14	11	8	13	10	8
Lundi	15	12	11	15	13	10	15	12	9	14	11	9
Mardi	16	13	12	16	14	11	16	13	10	15	12	10
Mercredi	17	14	13	17	15	12	17	14	11	16	13	11
Jeudi	18 	15 	14 	18 	16 	13 	18 	15 	12 	17 	14 	12 
Vendredi	19	16	15	19	17	14	19	16	13	18	15	13
Samedi	20	17	16	20	18	15	20	17	14	19	16	14
Dimanche	21	18	17	21	19	16	21	18	15	20	17	15
Lundi	22	19	18	22	20	17	22	19	16	21	18	16
Mardi	23	20	19	23	21	18	23	20	17	22	19	17
Mercredi	24	21	20	24	22	19	24	21	18	23	20	18
Jeudi	25 	22 	21 	25 	23 	20 	25 	22 	19 	24 	21 	19 
Vendredi	26	23	22	26	24	21	26	23	20	25	22	20
Samedi	27	24	23	27	25	22	27	24	21	26	23	21
Dimanche	28	25	24	28	26	23	28	25	22	27	24	22
Lundi	29	26	25	29	27	24	29	26	23	28	25	23
Mardi	30	27	26	30	28	25	30	27	24	29	26	24
Mercredi	31	28	27		29	26	31	28	25	30	27	25
Jeudi		29 	28 		30 	27 		29 	26 	31 	28 	26 
Vendredi			29		31	28		30	27		29	27
Samedi			30			29		31	28		30	28
Dimanche			31			30			29			29
Lundi									30			30
Mardi												31

CARTE DE LA DÉCHÈTERIE VISIBLE SUR LE PARE-BRISE

ECO-POINT TRI – accès libre



VERRE D'EMBALLAGE (bouteilles)

Séparer les couleurs et enlever les bouchons, couvercles et collerettes en plomb-étain et plastique.

Les emballages en verre de gros calibre, les miroirs et vitres, sont à apporter à la déchèterie (benne matériaux inertes).



BOUTEILLES EN PLASTIQUE

Bouteilles de boisson en PET vides, **sauf bouteilles d'huile et vinaigre**. Contrôlez le sigle PET de chaque bouteille s.v.p.



ALUMINIUM

Boîtes de boissons, tubes en alu, moules à gâteau, pizza, etc.

Exceptions:

Feuilles alu recouvertes de plastique (par exemple: papier de beurre, sachets de cacao, café, potages, salades, cacahuètes).



BOITES EN FER BLANC

Boîtes en fer blanc lavées et sans papier, canettes, exempt d'alu.



HUILES VÉGÉTALES ET MINÉRALES

Un seul litre d'huile de vidange jeté dans la nature rend impropre à la consommation *un million de litres d'eau potable*. **La graisse solide ainsi que les huiles de rôtissage se mettent dans la poubelle ménagère.**



PAIN SEC

Un container est mis à disposition pour la récolte. Évitez tout autre nourriture, nocive pour les animaux!



VIEUX HABITS

Les vieux habits peuvent être déposés dans un container spécial. Ils doivent être propres et mis dans des sacs en plastique, soigneusement ficelés.



NESPRESSO

Uniquement pour les capsules «Nespresso» **en vrac!** Les sortir de leur sachet. (Capsules enrobées d'alu **uniquement**). Les capsules en plastique sont proscrites dans ce container. Elles sont à mettre dans la poubelle.



La poubelle installée n'est pas une poubelle pour y déposer les sacs à ordures ménagères!!!

MERCI DE NE RIEN DÉPOSER À CÔTÉ DES CONTAINERS!



STATION D'ÉPURATION

Jamais dans les WC ni dans les plonges!

Les restes de repas, huile de ménage ou de vidange, Q-tips' (coton-tiges), ouate sous toutes ses formes, serviettes hygiéniques, couches de bébé, protège-slips, préservatifs, vieux médicaments, restes de peinture, solvants, détergents, lames de rasoir, fleurs fanées, etc.



ÉLIMINATION DES CADAVRES D'ANIMAUX

Les déchets carnés et les cadavres d'animaux doivent être acheminés par les propriétaires au centre d'équarrissage de Valorsa à Penthaz (tél. 021 862 71 63). Gratuit pour les animaux de compagnie (chiens, chats).

DÉCHÈTERIE



DÉCHETS VERTS

Les déchets de jardin et déchets végétaux doivent être déposés à l'endroit prévu. Ceci concerne également les déchets verts crus de la cuisine. Les sacs doivent être vidés et emportés. Les troncs d'arbres abattus ne sont pas acceptés à la déchèterie. Seules les branches peuvent y être amenées.



DÉCHETS CUITS, MÉTHANISATION

Déchets de cuisine



MÉTAUX DIVERS

Les objets métalliques divers venant des ménages doivent être déposés dans la benne. (Pas d'objets électriques ou électroniques!)



PAPIERS ET CARTONS

Les cartons doivent être vides, pliés et/ou déchirés.

Les sacs de plastique sont interdits, également le sagex contenu dans les emballages. Une benne permanente est placée à la déchèterie.



MATÉRIAUX INERTES

Maximum **1m³** est autorisé par jour d'ouverture. Ceci concerne verre, briques, tuiles, ciment, en petite quantité, verre ne passant pas dans le container ad hoc. **Tous les matériaux de démolition/construction doivent être évacués par le propriétaire chez Valorsa.**



PLASTIQUES

Emballages plastiques et bouteilles (lait, huiles, shampoings, produits de nettoyage, etc.).



AÉROSOLS

Toutes les bouteilles contenant des résidus de gaz pleines ou vides (spray de peinture, déodorant, etc.).



DÉCHETS ENCOMBRANTS

Il s'agit de vieux emballages, harasses, vieux meubles, les objets ne pouvant être contenus dans un sac poubelle taxé de 110 litres, mais au maximum 2m³ sont autorisés. Au delà, ces objets doivent être amenés à Valorsa, à Penthaz (payant). **Les matériaux de démolition, les déchets de construction, ne sont pas considérés comme déchets ménagers encombrants; ils doivent être évacués par les soins du propriétaire.**



CONGÉLATEURS, FRIGOS, TV, MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE ET ÉLECTRIQUE

Privilégier le retour chez les commerçants (même sans achat), si pas possible, amener à la déchèterie.



DÉCHETS SPÉCIAUX

Les déchets de peinture, les acides et autres produits toxiques: amener à la déchèterie.



PNEUS

Amener à la déchèterie. Taxe: Fr. 8.-/pneu, avec jante: Fr. 17.-/pneu moto: Fr. 3.-



PILES ET BATTERIES

A rapporter de préférence dans les points de vente ou les containers ad hoc.



Cartouches d'encre et de toner, rubans de machines à écrire.



Neons-ampoules ECO à déposer dans container ad hoc. Ampoules incandescentes à mettre dans la poubelle.